



# Bulletin

Société Vaudoise des Maîtres Secondaires  
Membre de la Fédération Syndicale SUD

Bulletin SVMS N° 1

OCTOBRE 2019

## Brèves

### ART. 61 LPERS

Tous les développements relatifs au licenciement de notre collègue Philippe Leignel et de la lutte relative à l'art. 61 LPERS sont à suivre sur les sites de la SVMS, de SUD et de l'AVMG.

### DOMMAGES MATÉRIELS

La DGEO a cherché à faire payer le remplacement d'un photocopieur à un collègue qui l'avait accidentellement endommagé. Il en allait de plus de CHF 10'000.- tout de même. La DGEO a mis le collègue aux poursuites. Nous avons confié la défense à nos avocats et la poursuite a été levée, avec les frais à charge de l'Etat. N'hésitez donc pas à prendre contact avec le secrétariat si vous deviez être confronté-e à pareil désagrément.

### ECR

Le comité va lancer à la rentrée une consultation détaillée sur l'avenir des ECR. Les délégué-e-s et correspondant-e-s recevront un courrier avec la marche à suivre pour demander l'avis de leurs collègues.

## Une école pour toutes et tous?

Depuis son arrivée à la tête du DFJC, la Cheffe a annoncé beaucoup de projets. Elle a tant de belles idées. Toutefois, en cette rentrée scolaire 2019, force est d'admettre que l'ambiance est plutôt morose. Les moyens manquent pour les projets pédagogiques, pour l'inclusion, mais aussi pour les tâches habituelles de l'école, encore une fois au détriment de la qualité de notre enseignement et des élèves. Par exemple, de trop nombreuses classes ne disposent toujours pas des merveilleux appareils numériques, dont la révolution avait pourtant été annoncée avec fracas! Et cela alors que certaines n'ont même pas de rétroprojecteurs! Par contre, ces mêmes classes intègrent un éventail d'élèves, aux difficultés aussi variées qu'importantes. Le « Concept 360° », loin d'aider les enseignant-e-s, rajoute une couche supplémentaire de difficultés. Tou-te-s ces élèves sont catapultés dans des classes régulières sans aucun appui, qu'il soit matériel ou humain ! Alors,

comment faire, seul-e, face à une vingtaine d'âmes errantes, sans aucune ressource autre que sa bonne volonté ? Ma foi... pas grand-chose! Ce n'est pas un bon pari de sans cesse compter sur l'engagement de son personnel, qui s'épuise de plus en plus. Les élèves devant bénéficier d'un suivi soutenu n'y ont de fait pas accès. Une ou deux périodes par semaine, sur plus d'une trentaine, cela s'appelle de la poudre aux yeux, si l'on reste poli. Cela conduit à de véritables drames humains.

Par ailleurs, la gratuité de l'école n'arrange rien. Les parents ne contribuant plus en rien financièrement aux fournitures et sorties, l'Etat et les communes doivent compenser cette perte. Pour ce qui concerne les livres de lecture, on note avec intérêt que l'école inclusive et de l'égalité des chances prévoit que les élèves de VP ont droit à plus d'argent que les VG (20.- contre 17.-), mieux dotés que celles et ceux de 7-8P (5.-), et bien mieux loti-e-s que les élèves de classes d'accueil

Suite en page 2

## LE COURRIER

Média romand indépendant, *Le Courrier* propose aux membres de SUD, et donc de la SVMS, une offre promotionnelle valable jusqu'au 31 décembre 2019 pour les formules d'abonnement suivantes:

- AboWeb (accès numérique) à **CHF 150.-** la première année (au lieu de CHF 189.-)
- AboCombi (accès numérique + papier week-end) à **CHF 200.-** la première année (au lieu de 249.-)

Vous pouvez vous rendre sur [www.lecourrier.ch/abonnements](http://www.lecourrier.ch/abonnements), et choisir le tarif **Promo 1ère année** correspondant à la formule souhaitée, puis introduire le code promo **SUDWEB** ou **SUDCOMBI**.

## GRATUITÉ

Le DFJC a publié une nouvelle décision (n° 164) concernant les activités hors-cadre, conforme à la jurisprudence du Tribunal fédéral sur la gratuité de l'école. Nous vous en recommandons vivement la lecture. Par ailleurs, la gratuité implique pour les établissements de fournir l'entier de l'équipement aux élèves. La liste actuelle est mal connue des enseignant-e-s et pas du tout des parents. La SVMS a demandé que cette liste d'équipement des élèves pour chaque année scolaire soit publiée, et qu'elle soit accessible de façon aisée, tant pour les parents que pour les enseignant-e-s, en particulier pour les maîtresse-s de classe.

pour lequel-le-s aucun budget n'est prévu ! Donc, dans le meilleur des cas, on ne dispose que de 20 francs par semestre pour les lectures de français, d'allemand, d'anglais, d'italien. Comment nous débrouiller? Et pourquoi les élèves de VP ont droit à plus que les élèves de VG? De quelle égalité des chances s'agit-il au juste? Cette hiérarchie des niveaux et des branches est inacceptable. Elle est contraire à l'idée d'égalité. Elle est contraire aux droits fondamentaux des élèves de disposer, au départ, des mêmes outils. Pourquoi les enseignant-e-s devraient-ils/elles choisir entre une lecture en français et une en anglais ? L'Etat est-il pauvre au point de devoir priver les élèves de lire des livres! Oui, nous pouvons réutiliser mille fois les mêmes collections de classe. Mais cela signifie que les élèves n'auront, pour certain-e-s, jamais un livre qui leur appartient! On ne cesse de répéter que les jeunes ne lisent pas assez! Il est probable qu'une fois de plus, ce sont les élèves des catégories socio-professionnelles défavorisées qui feront les frais de cette politique à deux vitesses. L'école ne se contente donc plus de reproduire les inégalités sociales, elle continue à les creuser, alors que le Département fait de « l'égalité des chances » son cheval de bataille.

Quant à l'égalité entre

femmes et hommes, ce n'est guère mieux. Des déclarations apparemment féministes ne sont guère accompagnées d'actes concluants : intimidation avant la grève des femmes, retenue salariale pour les enseignant-e-s grévistes, aucune place de crèche disponible. Combien de collègues sont restées de force à la maison le 14 juin car elles ne disposaient pas d'un lieu d'accueil pour leur enfant ? Cela rappelle d'ailleurs l'insuffisance des structures de gardes pour les employé-e-s de l'Etat, à commencer par les enseignant-e-s. Les enseignantes sont par ailleurs confrontées au fait que l'allaitement est quasiment impossible dans les établissements pour cause de manque de local. Ces mêmes enseignantes font également face au manque de bonne volonté de la part de certain-e-s doyen-ne-s (majoritairement encore et toujours des hommes) dans la construction des horaires de travail, éclatés sur une semaine entière pour un temps parfois très partiel. Quelles perspectives s'offrent au corps enseignant féminin ? Tout est toujours tellement compliqué... Les petits concours vidéos pour le 14 juin étaient sympathiques, mais il faut des actes, des vrais.

## SECOURS DE GRÈVE

Les heures de grève du 14 juin 2019 à l'occasion de la Grève des femmes ont été en principe retenues sur les salaires de juillet à la DGEP et de septembre à la DGEO. Les personnes qui souhaitent être indemnisées sont priées d'envoyer leur bulletin de salaire au secrétariat de la SVMS jusqu'au 30 novembre 2019. Le comité décidera ensuite du niveau de l'indemnisation en fonction de l'importance des demandes.

## INFORMATIQUE ADMINISTRATIVE

Educanet2 disparaîtra à la fin de l'année 2020. Si l'ergonomie et le niveau de sécurité d'educanet2 laissent à désirer, nous craignons qu'elle soit remplacée par plusieurs plateformes (l'une pour le courrier électronique, une autre pour le partage de documents, une troisième pour la communication interne aux établissements), alors qu'il y a par ailleurs la plateforme IAM (pour NEO et PAREO), celle du PER pour les moyens d'enseignement, DAFEO pour les notes de frais, Stockeo pour les commandes de matériel, etc. Nous demandons de manière répétée des solutions intégrées pour éviter la multiplication des accès, source de perte de temps et de charge administrative. Il s'avère que la numérisation est d'abord l'instrument du report de la charge de travail sur les enseignant-e-s plutôt qu'une aide au travail d'enseignement!

# Trop de formation générale? Ou pas assez?

Dans la revue *Patrons* (n°6, 2019, pp. 4-6), sous le titre « Orientation et formation professionnelle: agir pour éviter l'orage », le Centre patronal se désespère du choix trop "académique" des élèves à la suite de l'école obligatoire. Il souhaite « valoriser la formation professionnelle ». La revendication est connue. Il omet toutefois soigneusement de parler de l'âge d'entrée en apprentissage (plus de 18 ans aujourd'hui) qui n'est pas que le résultat du choix tardif de la formation par les jeunes, mais aussi du fait que les employeurs ne prennent pas (ou plus) des apprentis-e-s (trop?) jeunes.

Par ailleurs, de nombreuses formations nécessitent une entrée tardive ce qui impose donc un passage par l'enseignement général du secondaire II (structure de transition, gymnase, etc.) dans des secteurs d'activité qui présentent une forte demande de main d'oeuvre, par exemple dans la santé ou le secteur social. C'est une des raisons pour lesquelles nous souhaitons l'ouverture du débat sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans.

A l'inverse des patrons, dont il est pourtant un ressortissant, le Directeur général Eperon déclarait dans *24 Heures* du 19 septembre dernier que « Le gymnase en 4 ans, c'est déjà la norme en Suisse. » Quoi qu'on pense de cette idée, il se trouve que la situation n'est pas aussi simple.

En réalité, seuls 7 cantons ont un gymnase en 4 ans après 11 ans de scolarité obligatoire (Argovie, les deux Bâle, Fribourg, Genève, Tessin et Valais), soit 15

ans de scolarité au total pour les élèves de maturité.

Dans la plupart des cantons, la durée totale de la scolarité pour les élèves de maturité est de 14 ans

Cinq cantons (Berne-FR, Glaris, Jura, Neuchâtel, Vaud, Zürich) font suivre les 11 années de scolarité obligatoire (dont 3 pour le secondaire) de 3 ans de maturité, mais il est vrai qu'à Zurich et Glaris les élèves sont déjà au gymnase dès la 9e année. Le gymnase y dure donc 6 ans, dont 3 sont pris sur le temps de la scolarité obligatoire.

L'autre modèle dominant est constitué de 10 ans de scolarité obligatoire (11 pour les élèves qui ne vont pas en maturité) et de 4 ans de maturité. Cela concerne 10 cantons: Berne-D, Grisons, Lucerne, St-Gall, Schaffouse, Soleure, Schwyz, Thurgovie, Uri et Zoug.

Il y a même 4 cantons dont la durée totale de scolarité n'est que de 13 ans pour les élèves qui poursuivent l'obtention de la maturité, l'un avec une maturité en 4 ans (Appenzell-AR), les 3 autres avec une maturité en 3 ans: Appenzell-IR, Nidwald, Obwald.

Certes, 18 cantons ont une maturité en 4 ans mais au prix d'une scolarité obligatoire en 10 ans au lieu de 11, en violation de l'accord intercantonal HarmoS et plus particulièrement d'une scolarité secondaire en 2 ans au lieu de 3.

Nous participerons bien entendu au débat sur le gymnase en 4 ans, pour autant que la DGEP mette à jour ses connaissances sur le système scolaire suisse.

## ADHÉRER À LA SVMS, C'EST...

- ➔ **Rejoindre les 900 enseignants actifs·ves membres de l'organisation dans le secondaire I et II pour promouvoir la qualité de l'école vaudoise et des conditions de travail des maître·sse·s**
- ➔ **Agir collectivement avec les milliers de membres de la Fédération syndicale SUD pour un service public de qualité pour les usager·e·s et l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs public et parapublic**
- ➔ **Participer aux assemblées pour prendre position sur les orientations de l'école vaudoise**
- ➔ **Recevoir de l'information par l'intermédiaire du bulletin** édité quatre fois par an et par l'intermédiaire **des délégué·e·s SVMS dans les établissements**. La liste des délégué·e·s est sur notre site Internet.
- ➔ **... Bénéficier d'une aide en cas de conflit avec l'employeur ou pour toute question liée aux rapports de travail**. Pour la défense professionnelle, syndicale et juridique, contactez le secrétariat par téléphone au 021 616 19 93, par mail à [info@svms.ch](mailto:info@svms.ch) ou directement sur notre site Internet et vous serez orientés vers la personne la plus à même de vous répondre.
- ➔ **Avoir une assurance RC professionnelle** qui couvre les membres SVMS contre le risque de dommages occasionnés à du matériel professionnel.
- ➔ **Soutenir ou rejoindre le comité**, actuellement composé de: **Gilles Pierrehumbert**, président, **Philippe Wittwer**, trésorier, **Sylvie Guex**, **Myriam Fijani-Araghi** et **Yvan Gratz**, membres.
- ➔ **... Disposer des services d'un secrétariat dynamique et efficace** auquel s'adresser préalablement pour toute question. Demandez **Géraldine Malherbe**, à la **SVMS, Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne**
- ➔ **Le tout pour une cotisation de Fr. 200.- par an** qui couvre les frais de fonctionnement de la SVMS, la cotisation à la Fédération syndicale SUD (45.-), la protection juridique (15.-) et les 5.- de contribution au fonds de lutte. Les nouveaux membres paient une contribution unique de 10.- au fonds de prévoyance.
- ➔ **Inscrivez-vous** sur le site Internet ou envoyez le bulletin ci-dessous.

### Bulletin d'adhésion

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: ..... NPA/localité: .....

N° tél.: ..... Courriel: .....

Ordre d'enseignement

Secondaire I

Ecole de la transition

Gymnase

Enseignement professionnel

Primaire

Hautes écoles

Etablissement(s): .....  
.....

Bulletin à envoyer à: **SVMS Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne**